

## FONCTIONNEMENT DU COMITÉ ÉDITORIAL ET DE PROGRAMMATION (CEP)

La création d'un comité éditorial et de programmation a été acceptée par le CA de juin 2024 et mis aussitôt en fonctionnement. Il ne s'agit pas de la création d'une structure nouvelle mais d'un élargissement des fonctions du comité éditorial. Son rôle est essentiellement de veiller à ce que toute la chaîne de publication soit cohérente et efficiente.

Ainsi, désormais, tous les candidats à une intervention, qu'il s'agisse d'une bimestrielle, d'un discours de réception, ou d'une « heure », ou encore d'un rendez-vous de l'académie à Chalucet, doit envoyer au coordonnateur du CEP, qui est aussi rédacteur en chef de la Revue, un résumé d'une dizaine de lignes en insistant sur l'intérêt, voire l'originalité de la communication. Ce résumé est soumis au CEP qui l'examine sous trois jours. S'il faut modifier quelque peu le sujet ou l'angle d'attaque, cela est notifié à l'auteur, si l'intérêt de la communication n'est pas mis en évidence par le résumé, l'auteur en est saisi. Il eut aussi qu'une proposition soit purement et simplement rejetée pour des raisons qui sont explicitées.

Le résumé est ensuite soumis à l'aval du CA et l'intervention peut alors entrer dans la programmation. Pour compléter la publication de l'intervention sur le site, sont aussi demandées à l'auteur trois lignes d'accroche qui résument son sujet de façon aussi vivante et précise que possible

Enfin, l'auteur doit avoir signé une « autorisation à publication » et envoyer une brève notice biographique, notice qui accompagne la présentation sur le site, notice qui sera également publiée en fin de revue et par ordre alphabétique, sous la rubrique « brèves notices biographique des auteurs ».

La formule est aujourd'hui rôdée. Si quelques-uns ont pu trouver ces démarches inutilement tatillonnes, il faut pourtant reconnaître qu'elles sont couronnées de succès, puisque aujourd'hui la programmation est complète jusqu'en mars 2026 et plus aucune heure n'est programmable avant septembre 2026. La quasi-totalité des auteurs retenus ont compris la nécessité de la démarche et ont fourni leurs résumés, leur notice biographique et signé leur « autorisation à publication » pour la présentation numérisée sur le site de l'académie. Et les quelques réticents ont fini par admettre le bien-fondé du nouveau processus.

Celui-ci, qui commence à faire ses preuves, vise évidemment un niveau chaque fois plus élevé des communications, autorise des regroupements thématiques et permet aussi de distribuer de façon convenable les intervenants : il est ainsi devenu une règle implicite que, pour une expression aussi plurielle que possible, les consœurs et confrères devaient veiller à ne pas présenter plus de deux interventions par année académiques et dans un écart temporel raisonnable.

Enfin, le fait de présenter une programmation annuelle complète permet de faire circuler l'information sur cette programmation, de façon à viser un public élargi, en particulier en direction des étudiants.